

Objet : Travaux Pôle social – Construction d’un nouveau multi-accueil et de création d’un pôle social sur la commune de Novalaise - Avenant 1 au Lot 9

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d’Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D’AIGUEBELETTE

Séance du 26 février 2026

L’an deux mille vingt-six et le vingt-six février à 18h00,

Le conseil d’Administration de la Communauté de communes, s’est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL TOUIHRAT. VEUILLET. WDOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. ALLARD (Pouvoir E. LALLEMENT). CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). MANSOZ (Pouvoir M. WDOWIAK).

ABSENTS : MMES BOIS. VOISIN.

Date d’envoi de la convocation : 20/02/2026

Secrétaire de séance : Sandra FRANCONY

Le Président :

Rappelle à l’assemblée le projet de construction d’un nouveau multi-accueil et de création d’un pôle social sur la commune de Novalaise et la consultation des entreprises lancée le 03/02/2025 ;

Rappelle également que :

- certains lots déclarés infructueux à la suite de la consultation des entreprises, ont fait l’objet de négociations de gré à gré,
- concernant le lot 9 (Plâtrerie – Faux plafonds), par délibération du conseil communautaire en date du 22 mai 2025, le marché a été attribué à la société ACT (Thomas REGNERY) pour un montant de 97 985,52 € HT ;

Explique que, compte-tenu des modifications apportées au projet afin d’optimiser les coûts, le DQE a été actualisé et le montant total prévisionnel des travaux du lot 9 a été ramené à 91 880,44 € HT;

Présente à l’assemblée l’avenant n°1 à intervenir avec l’entreprise ACT (Thomas REGNERY) titulaire du lot 9 - Plâtrerie – Faux plafonds :

Montant du marché avant avenant : 97 985.52€ HT,

Montant de l’avenant : - 6 105.08€ HT,

Montant final du marché : 91 880.44€ HT ;

Après en avoir délibéré à l’unanimité, le conseil communautaire :

APPROUVE l’avenant n°1 au lot 9 - Plâtrerie – Faux plafonds du marché de « Construction d’un nouveau multi-accueil et de création d’un pôle social sur la commune de Novalaise » tels que présentés ci-dessus ;

AUTORISE le Président à signer ledit avenant et toutes les pièces s’y rapportant ;

CHARGE le Président d’entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pascal ZUCCHERO



Secrétaire de séance,
Sandra FRANCONY

